

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 juillet 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 117, rue Beauvais

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne l'agrandissement d'un bâtiment et vise à :

- Permettre la construction d'un escalier extérieur donnant accès à l'étage en cour latérale droite, alors que le règlement de zonage n° 901 autorise ces escaliers en cour arrière uniquement;
- Permettre l'implantation de l'agrandissement du bâtiment à une marge arrière de 3,55 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge arrière minimale de 10,0 mètres;
- Permettre que le total des marges latérales soit de 4,88 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un total des marges latérales minimal de 8,0 mètres;
- Permettre l'implantation existante du bâtiment à une marge latérale droite de 1,59 mètre, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge latérale minimale de 3,0 mètres;
- Permettre l'implantation de 7 cases de stationnement, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un nombre minimal de 12 cases de stationnement.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 17 juin 2019.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier